LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Version finale

Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 16 février 2017

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Listes de présence :

Délégués

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAEE	☑
BAUSCH Lis	Justice (suppl.)	☑
BECKER Alain	Intérieur	**Excusé**
BERG François	Direction de la Coopération, MAEE	**Excusée**
DENTZER Cherryl	Développement durable et Infrastructures (suppl.)	**Excusée**
FABER Dominique	Famille	**Excusée**
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	**Excusé**
HEINEN Georges	Finances	☑
HEMMER Patrick	Etat	☑
HERZEELE Christine	Agriculture	**Excusée**
KOHNEN Marguy	Développement durable et Infrastructures	☑
MANDERSCHEID Karin	Ministère de la Sécurité sociale (suppl.)	**Excusée**
MARKUSDOTTIR Eva	Égalité des Chances (suppl.)	**Excusée**
MODERT Karin	Éducation Nationale	**Excusée**
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	☑
PAULUS Georges	Éducation nationale (suppl.)	**Excusé**
PROMMENSCHENKEL Sylvie	Direction de l'Immigration (suppl.)	**Excusée**
RAMCILOVIC Dina	Justice	☑
SCHMITZ Marny	Finances (suppl.)	**Excusée**
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	**Excusée**
SPELTZ Pascale	Inspection générale de la Sécurité sociale	**Excusée**
SOARES Vera	Économie et Commerce extérieur	☑
TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAEE	☑
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	☑

VILAR Patricia	Intérieur (suppl.)	**Excusée**
WAGENER Yolande	Santé	**Excusée**
WEBER Alain	Direction de la Coopération, MAEE	☑
WELTER Nadine	Travail	**Excusée**
WEYRICH Marc	Logement	**Excusé**
ZECHES Barbara	Culture	☑

Autre(s) participant(s)

BLEY Georges	Direction de la Coopération, MAEE	☑
DAHM Christine	Directrice Cercle des ONG	☑
ENSCH Florence	Direction de la Coopération, MAEE	☑
FABER Véronique	Cercle des ONG	☑
GEORGI Julia	CARITAS	☑
KIRSCH Rebecca	Cercle des ONG	☑
RECKINGER Carole	CARITAS	☑

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour avec l'ajout d'un point d'information sous divers relatifs à l'amendement du projet de loi portant sur la coopération au développement et l'action humanitaire et le projet de règlement grand-ducal concernant le fonds de la coopération au développement, tel que proposé par la présidente, est accepté par les membres du comité interministériel.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2016

Le procès-verbal de la dernière réunion avec les amendements proposés par les délégués du Ministère des finances, du Ministère du développement durable et des infrastructures, Ministère d'Etat et du Cercle des ONG est approuvé par les membres du comité interministériel.

3) Rapport annuel 2016 des activités du comité interministériel

Après avoir distribué le projet de rapport, la présidente rappelle que le projet comprend les parties traditionnelles quant au mandat et la composition du comité interministériel sur base du règlement grand-ducal du 7 août 2012, et résume les différentes activités et discussions qui ont eu lieu au cours de l'année dernière, telles que celles portant sur l'Agenda 2030 ou encore celles sur la cohérence des politiques avec notamment les trois débats qui y ont été présentés (Fonds d'investissements, COP21 et Politique agricole commune). Une partie est également réservée au personnel actif dans le développement et à ce point Mme Schommer rajoute qu'une référence est faite quant à la présentation des nouveaux formulaires pour les demandes d'octroi d'un congé de coopération et du statut de coopérant ou de coopérant assimilé et pour les déclarations de remboursement.

Les délégués sont invités à remettre leurs commentaires et modifications éventuels d'ici le 24 février prochain. Une version révisée et finale du rapport, qui sera publié dans le rapport annuel 2016 de la coopération luxembourgeoise, leurs sera transmise par la suite.

4) Examen de la Coopération luxembourgeoise par les pairs du CAD en 2017

La présidente rappelle qu'un examen des pairs du CAD sera effectué au Luxembourg du 20 au 24 mars par le secrétariat du CAD et deux pays examinateurs (Danemark et Slovaquie) afin d'évaluer la politique luxembourgeoise de coopération au développement, avec ses stratégies, instruments et moyens. Pour cet examen des pairs, le Luxembourg a dû préparer pour le 20 janvier dernier, un mémorandum comprenant 7 thématiques différentes. Plusieurs annexes font également partie de ce mémorandum dont celui sur le suivi des recommandations de l'examen des pairs de 2012.

Mme Schommer tient à attirer l'attention des délégués sur quelques passages dudit mémorandum et notamment sur celui du Ministère du développement durable et des infrastructures relatif à la mise en œuvre des objectifs du développement durable sur le plan national, de l'APD gérée par le Ministère des finances ou encore sur les parties relatives à l'évaluation et à la cohérence des politiques pour le développement et en particulier pour ce qui est du mécanisme du comité interministériel et des sujets abordés. Dans la partie sur la politique et les différentes stratégies de la coopération luxembourgeoise, la présidente informe que la Direction de la coopération est en train de préparer une nouvelle stratégie générale et le projet de ladite stratégie, sera présenté au cours de notre prochaine réunion.

Les délégués sont informés que lors de la revue par les pairs du CAD, une session dédiée à la cohérence des politiques pour le développement est prévue le jeudi 23 mars à 10h15 à laquelle ils sont invités à participer. Une invitation officielle leurs sera transmise dans les meilleurs délais. Une session avec le secrétariat du CAD et les examinateurs, sans la présence de la Direction de la coopération, est également prévue au Ministère des finances et au Ministère du développement durable et des infrastructures.

5) Suivi des engagements du Sommet humanitaire mondial

Dans sa présentation, Madame Florence Ensch, en charge de l'aide humanitaire au sein de la Direction de la coopération, fait un bilan du suivi des engagements du Sommet humanitaire mondial, qui a eu lieu en mai 2016 à Istanbul. A noter que le Luxembourg y a été représenté par le Premier ministre et le Ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire.

Mme Ensch explique qu'avant la tenue dudit sommet, le Secrétaire général avait présenté un rapport intitulé « Agenda pour l'humanité » avec les cinq responsabilités fondamentales suivantes :

- Prévenir et faire cesser les conflits
- Respecter les règles de la guerre
- Ne laisser personne de côté
- Travailler autrement pour mettre fin aux besoins
- Investir dans l'humanité

Lors du sommet, le Luxembourg a pris 45 engagements facultatifs, dont 42 purement luxembourgeois et 3 « conjoints » (notamment engagements lutte anti-mines pris ensemble

avec des pays comme Autriche et Irlande). L'idée est que ces engagements forment en quelque sorte des illustrations tangibles pour mettre en œuvre les objectifs poursuivis par l'Agenda pour l'Humanité et ceci dans les cinq chapitres. Ces engagements sont très variés aussi bien quant à la thématique qu'à la manière dont ils sont définis. La liste de suivi de ces différents engagements qui peuvent être regroupés essentiellement sous deux grands types d'engagements, est distribué aux délégués. Ce document n'est pourtant pas rendu public.

Pour ce qui est des deux grands types d'engagements, il y a d'un côté les engagements mesurables et de l'autre les engagements politiques. Si les engagements mesurables ont souvent des implications financières ou résultant dans des modifications dans la programmation budgétaire interne – ou le fait de rejoindre une initiative, les engagements politiques sont destinés à défendre une cause particulière et sont de par leur nature plus difficile à mesurer ou à chiffrer.

Mme Ensch se félicité que la mise en œuvre des engagements luxembourgeois, qui ont des thématiques variées et qui sont également très précis, est en cours et sur la bonne voie et que le bilan global est très positif. Ceci montre le sérieux du Luxembourg dans mise en œuvre ainsi que le degré et la portée de ses engagements.

Elle rajoute que la responsabilité pour la mise en œuvre revient essentiellement à la Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire, respectivement au Ministère des affaires étrangères et européennes au sens large (Direction politique et les postes multilatéraux-notamment RP ONU à NY). Certains engagements concernent cependant plusieurs ministères (Ministère du développement durable et des infrastructures et Ministère de l'intérieur) – notamment les engagements 21 (Sendai) et 22 (Sendai et climate finance).

S'agissant du premier rapport sur la mise en œuvre des engagements nationaux, celui-ci devra être finalisé pour la mi-mars. Ce rapport en anglais sera rendu public par l'ONU au courant de l'été et servira de référence pour le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le suivi des engagements du Sommet humanitaire mondial, qui sera présenté en septembre prochain (mais plutôt grandes tendances). Le moment venu, le premier rapport luxembourgeois, ensemble avec un tableau structuré de type feux de signalisation regroupant les différents engagements réalisés, en cours ou non encore réalisés, sera rendu public sur le site de la coopération luxembourgeoise.

En guise de conclusion, Mme Ensch précise encore qu'il ne s'agit pas d'un processus statique pour ce qui est de la mise en œuvre de ces engagements, mais d'un processus dynamique, c'est-à-dire que des engagements nouveaux pourront encore être pris à l'avenir en sus de ceux pris lors du Sommet humanitaire mondial. Mme Schommer explique que la liste des engagements luxembourgeois livre un aperçu général de la politique d'aide humanitaire de la coopération luxembourgeoise, telle que l'aide avec les ONG « humanitaires », la Charte nationale, la mise en place d'instruments prévisibles avec les agences internationales.

A la question du délégué de l'Inspection générale des finances quant à l'existence d'engagements chiffrés retenus dans cette liste, Mme Ensch explique que ces engagements ont été décidés par ses prédécesseurs suivants les moyens financiers multiannuels disponibles. Au sujet du *early warning system* mis en place par le Luxembourg et de la plateforme *emergency.lu,* tels que soulevée par le délégué du Ministère des finances, Mme Ensch explique qu'il n'existe pas de système national mais que le Luxembourg, qui fait partie du système onusien *Emergency Telecommunication Cluster,* est informé par le biais de ce système onusien et européen. Sur base de ces informations reçues, le Luxembourg peut décider ou non du déploiement du système *emergency.lu.* A ce sujet, la présidente rajoute que la plateforme *emergency.lu* ne fait pas partie des nouveaux engagements pris par le Luxembourg lors du SHM, puisqu'il s'agit d'un système déjà en cours.

Le délégué du Ministère d'Etat se demande pour sa part si un segment de haut niveau est prévu suite à la sortie du rapport du nouveau SGNU en septembre prochain. Sur ce, Mme Ensch répond qu'un tel segment est envisageable mais tout dépendra des contributions nationales. En tout cas, si une telle conférence à haut niveau aura lieu en automne, le Luxembourg aura en tout cas beaucoup à son actif sans pourtant se reposer sur ses lauriers.

6) Divers

Amendement de la loi portant sur la coopération au développement et l'action humanitaire et le règlement grand-ducal concernant le fonds de la coopération au développement

La présidente informe qu'au prochain Conseil de gouvernement sera déposée une demande afin de retirer la modification proposée antérieurement du projet de loi devant amender la loi de 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire et le projet de règlement grand-ducal devant amender celui concernant le fonds de la coopération au développement. Ce retrait est une suite des commentaires exprimés par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat demande d'inclure désormais dans le corps du texte de loi des éléments qui était précédemment dans un règlement grand-ducal. Pour rendre le projet de loi et la modification du règlement plus lisibles il a été jugé préférable de retire les textes et de les resoumettre par la suite sous la nouvelle forme. La substance des modifications apportées concernant les taux de cofinancement des projets d'ONG ne changera pas.

7) Cohérence des politiques pour le développement (en présence des représentants du Cercle des ONG)

Les différentes trames de mise en œuvre de l'Agenda 2030

Avant de débuter sa présentation sur les différentes trames pour la mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030 pour un développement durable, Mme Marguy Kohnen qui est en charge du dossier au Ministère du développement durable et des infrastructures, résume brièvement l'envergure de l'Agenda 2030 avec ses 17 objectifs, 169 cibles et 243 indicateurs, ainsi que ses défis et les différents acteurs concernés au Luxembourg, à savoir les acteurs de la société, le conseil supérieur pour un développement durable (CSDD), la commission interdépartementale de développement durable (CIDD) et le département de l'environnement du MDDI.

La partie principale de sa présentation porte sur le canevas des obligations et rôles des différents acteurs et sur les différentes périodes prévues pour la mise en œuvre. Ainsi, pour que le Gouvernement puisse mettre en œuvre l'Agenda 2030 et adopter le 3ème Plan national de développement durable, la CIDD devra établir et adopter d'ici fin avril un inventaire des mesures / politiques existantes qui évoquent les différents ODD, définir des indicateurs pour le Luxembourg (avec le STATEC et le LIST), élaborer une analyse des lacunes d'ici septembre 2017 et finalement rédiger le 3ème Plan national de développement durable afin que celui-ci puisse être adopté au premier trimestre 2018.

Suite à une saisine de la ministre de l'Environnement, le CSDD, composé de 15 membres de la société, a pris plusieurs initiatives, afin de faire connaître l'Agenda 2030 et d'encourager la mise en œuvre de cet agenda par les acteurs de la société. La CSDD a l'intention de créer une plate-forme de communication en vue d'échanges et de partenariats afin de montrer que le développement durable n'est pas un concept abstrait, mais que des projets et initiatives concrets existent au Luxembourg et qu'avancer vers le développement durable est possible. La deuxième initiative a pour objectif d'établir un inventaire d'actions et d'initiatives de développement durable tant au sein du secteur privé et du monde associatif qu'auprès d'institutions et de communes. Un atelier de travail « jeunes » est également prévu en octobre prochain en coopération avec le Ministère du développement durable et des infrastructures afin de sensibiliser les jeunes à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les différentes idées de ce workshop seront retenues dans un document. Finalement, le mandat du CSDD prévoit que celui-ci donne son avis quant au 3ème Plan national de développement durable.

Pour ce qui est des acteurs de la société, Mme Kohnen estime important d'échanger avec la société civile des informations concernant les attentes et les moyens de mise en œuvre de l'Agenda 2030 car celui-ci ne s'adresse pas seulement aux gouvernements mais à toutes les parties prenantes possibles. Ainsi, une table ronde en vue de discuter avec les représentants de la société sur les différentes mesures prises par le gouvernement est prévue début juin (1er juin) par le département de l'environnement en collaboration avec la CIDD et le CSDD. Des réunions de travail sur les défis de développement durable au Luxembourg et leur lien avec les ODD, un état des lieux avec les indicateurs ou encore un échange sur les bonnes pratiques sont également prévus d'ici la fin de l'année. Au cours du deuxième trimestre de 2018, une table ronde sur le Plan national de développement durable aura lieu.

La dernière partie de la présentation de la déléguée du Ministère du développement durable et des infrastructures est consacrée au Forum politique de haut niveau (HLPF) de juillet 2017 pour lequel le Luxembourg s'est porté candidat à un examen volontaire afin de présenter le rapport sur les moyens et initiatives prises par le gouvernement luxembourgeois pour une appropriation et une mise en œuvre de l'Agenda 2030. La trame du HLPF prévoit la remise des mesures clés en mai prochain et du rapport final le 16 juin au plus tard. A noter encore que ce rapport final est préparé par la CIDD.

Dans la présentation du Cercle des ONG sur l'Agenda 2030 (en annexe), Mme Dahm a d'abord voulu énumérer les défis qui viennent d'être évoqués par Mme Kohnen qui sont également ceux rencontrés par la société civile et en particulier la prise de conscience, l'appropriation, la coordination et la cohérence des politiques pour le développement. Elle est revenue sur les messages clés de l'Agenda 2030 tels qu'exprimés par le Premier ministre en septembre 2015 à New York et notamment celui sur la société civile qui est appelée à participer au dialogue et à la poursuite des objectifs. Par la suite, elle rappelle les différentes actions et initiatives du Cercle des ONGD après l'adoption de l'Agenda 2030, tels que les différentes tables rondes de sensibilisation ou encore les recommandations de quelques organisations de la société civile qui ont été remises au gouvernement en décembre 2015.

La directrice du Cercle explique que l'un des objectifs des ONG de développement dans l'Agenda 2030 est de mettre l'accent sur le volet « développement » et que celui-ci ne soit pas oublié dans le « développement durable ». Pour cela, selon elle, le rôle des acteurs du développement est de soutenir les différents partenaires à mettre en œuvre les ODD, d'assurer que ces efforts ne soient pas contrecarrés (concept de la cohérence des politiques pour le développement) et l'éducation pour un développement durable (appropriation, connaissance et prise de conscience).

Le deuxième volet que Mme Dahm souhaite soulever dans sa présentation, concerne le HLPF de juillet prochain. Avant cela, elle souhaite remercier Mme Kohnen pour la présentation des

différentes étapes et des dates butoirs en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la remise du rapport final en vue du HLPF. A ce sujet, Mme Dahm rappelle que lors du dernier HLPF en 2016, quatre pays européens avaient participé à cet exercice volontaire. Il faudrait s'inspirer des exemples allemand et finlandais, car ces deux pays avaient lancé plusieurs mois avant la remise du rapport national un processus inclusif avec les différents acteurs de la société et produit des rapports très intéressants. De plus, des représentants de différents acteurs de la société ont fait partie de la délégation officielle de ces deux pays au HLPF à New York. Mme Dahm trouve exemplaire que le gouvernement allemand ait invité des représentants de la société civile allemande, du secteur privé et des syndicats allemands à participer à la délégation officielle lors du VNR de l'Allemagne au HLPF en 2016 et à y présenter une position commune en matière de développement durable.

Pour le HLPF de 2017 pour lequel le Luxembourg s'est volontairement porté candidat, la représentante du Cercle des ONG demande comment seront impliqués les différents acteurs de la société luxembourgeoise, tels que la Chambre des députés, les syndicats, le secteur privé, les jeunes et la société civile. S'agissant du rapport qui sera préparé pour le HLPF, elle juge utile de connaître sa structure et plus important encore son contenu. A ce sujet, l'analyse des lacunes ne devra pas se limiter sur ce qui a toujours été fait mais également sur ce qui sera nécessaire en vue d'atteindre une réelle transformation au Luxembourg. Il faudra s'assurer de n'oublier personne, surtout pas les plus vulnérables. En outre, le rapport devra comporter le mécanisme de surveillance et d'examen, de même que les moyens financiers que le Luxembourg a prévus pour mettre en œuvre les ODD jusqu'en 2030.

Le Cercle des ONG se demande également si la société civile pourra émettre des commentaires sur le draft avant la finalisation du rapport en mai, comme il l'est prévu dans l'esprit de l'Agenda 2030 et d'usage dans d'autres pays. Le Cercle voudra aussi connaître la composition de la délégation luxembourgeoise lors du HLPF de juillet. Quant au suivi du HLPF, Mme Dahm salue que différentes initiatives sont déjà prévues et viennent d'être mentionnées par Mme Kohnen. A cet effet, les messages clés qui devraient guider la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Luxembourg sont la volonté de transformation profonde nécessaire, les moyens de mise en œuvre suffisants, la considération des principes clés de l'Agenda 2030 (leave no one behind, transformation profonde, ...), la mise en place d'indicateurs de bien-être et de redevabilité et plus important encore l'assurance de la communication aux différents acteurs de la société et au grand public. A la fin de la présentation, Mme Dahm propose de collaborer étroitement sur ces sujets.

Dans la partie réservée au débat, Mme Schommer remarque que les deux présentations se sont complétées dans le sens qu'une partie des questions soulevées par le Cercle des ONG ont déjà trouvé une réponse satisfaisante suite à la présentation que vient de faire la déléguée du Ministère du développement durable et des infrastructures. Au sujet de l'examen auquel participera volontairement le Luxembourg, Mme Kohnen rajoute que la décision d'y participer a été prise par les deux ministres. Quant aux indicateurs de bien-être, elle note que le STATEC a fait en 2016 une analyse des indicateurs de bien-être. Un groupe de travail de la CIDD travaille actuellement sur la définition d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg. Les indicateurs fournis par les Nations Unies et les indicateurs employés au Luxembourg ont été comparés et analysés quant à leur disponibilité. Pour ce faire, différentes listes ont été prises en considération, tels que le tableau de bord « compétitivité », les indicateurs de s développement durable, et les indicateurs de bien-être par rapport au Plan national de développement durable de 2010.

Pour ce qui est de l'élaboration du rapport final, qui est un rapport d'étape des moyens et initiatives envisagés par le Luxembourg en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 préparé par la CIDD et le CSDD, Mme Dahm souhaite savoir si les commentaires d'autres

acteurs seront également pris en compte pour l'élaboration dudit rapport. Mme Kohnen répond que suite à la présentation au parlement, les députés pourront réagir à ce rapport.

Concernant la composition de la délégation, la présidente informe que la Ministre du Développement durable et le Ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire participeront au Forum HLPF. La composition détaillée sera décidée à une date ultérieure.

Au sujet de l'éducation au développement durable et plus concrètement la proposition d'une collaboration éventuelle entre la société civile et le Ministère du développement durable et des infrastructures, Mme Kohnen informe qu'elle n'est pas en charge de ce dossier mais elle sait qu'une réunion très intéressante a eu lieu avec Mme Kirch du Cercle des ONG et que des pistes intéressantes ont été évoquées, telles que la mise en place d'une application ou d'une brochure.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le jeudi, 21 avril 2017 à 10h30

Documents annexés au procès-verbal :

Par le MDDI :

- Présentation sur les différentes trames de mise en œuvre de l'Agenda 2030

Par le Cercle :

- Présentation sur l'Agenda 2030 pour un développement durable